

Association « Vivre l'île 12 sur 12 »

BP 412

85330 NOIRMOUTIER EN L'île

courriel : 12sur12@12sur12.org

site : <https://www.12sur12.org>



PROCURATION (Assemblée Générale Ordinaire).

Mme / Mr / Mme et Mr (*) :

Adresse (principale) : Adresse sur l'île :

Votre adresse mail :@.....

Je n'assisterai pas / nous n'assisterons pas (*)

➤ à l'Assemblée Générale Ordinaire du **jeudi 06 juillet 2023** de l'Association « Vivre l'île 12 sur 12 »

Je donne/nous donnons (*) POUVOIR pour me/nous (*) représenter à la dite assemblée : (*) barrer la mention inutile

- à Monsieur, Madame :
- au Conseil d'Administration

L'article 8 de nos statuts précise que : « ces assemblées peuvent délibérer si le nombre des présents ou des membres représentés par pouvoir régulièrement établi atteint le quart des membres inscrits dont les cotisations (2022) sont à jour à la date de l'Assemblée ».

Cotisation année 2023 : si vous ne l'avez déjà fait, le règlement peut se faire par virement (IBAN sur le site), par chèque à l'ordre de « Vivre l'île 12 sur 12 » à l'adresse ci-dessus ou si vous assistez à l'Assemblée, **sur place de 17 h 30 à 18 h 00 avant la réunion.**

Cotisation personne seule	17 €
Cotisation couple	22 €
Bienfaiteur	Plus

Date et signature(s) (2 signatures pour un couple)

Association « Vivre l'île 12 sur 12 »

BP 412

85330 NOIRMOUTIER EN L'île

courriel : 12sur12@12sur12.org

site : <https://www.12sur12.org>



PROCURATION (Assemblée Générale Ordinaire).

Mme / Mr / Mme et Mr (*) :

Adresse (principale) : Adresse sur l'île :

Votre adresse mail :@.....

Je n'assisterai pas/nous n'assisterons pas (*)

➤ à l'Assemblée Générale Ordinaire du **jeudi 06 juillet 2023** de l'Association « Vivre l'île 12 sur 12 »

Je donne/nous donnons (*) POUVOIR pour me/nous (*) représenter à la dite assemblée : (*) barrer la mention inutile

- à Monsieur, Madame :
- au Conseil d'Administration

L'article 8 de nos statuts précise que : « ces assemblées peuvent délibérer si le nombre des présents ou des membres représentés par pouvoir régulièrement établi atteint le quart des membres inscrits dont les cotisations (2021) sont à jour à la date de l'Assemblée ».

Cotisation année 2023 : si vous ne l'avez déjà fait, le règlement peut se faire par virement (IBAN sur le site), par chèque à l'ordre de « Vivre l'île 12 sur 12 » à l'adresse ci-dessus ou, si vous assistez à l'Assemblée, **sur place de 17 h 30 à 18 h 00 avant la réunion.**

Cotisation personne seule	17 €
Cotisation couple	22 €
Bienfaiteur	Plus

Date et signature(s) (2 signatures pour un couple)